



PIECES A PRODUIRE POUR ETABLISSEMENT D'UN **PASSEPORT**

(sur rendez-vous)

- ☞ **Copie intégrale** de l'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
 - ☞ Passeport périmé OU à remplacer OU déclaration de perte ou de vol
 - ☞ Carte d'identité
 - ☞ **2 photos d'identité récentes identiques non découpées (voir nouvelle norme de mai 2006)**
 - ☞ Pièces justificatives du domicile de **moins de 3 mois** (facture : EDF, télécom...)
 - ☞ Si hébergement chez un tiers pour une personne majeure:
 - justificatif de domicile du tiers **facture moins de 3 mois** (facture : EDF, télécom...)
 - attestation de résidence depuis plus de trois mois du tiers, datée et signée
 - photocopie de la pièce d'identité du tiers
 - ☞ Présence du demandeur obligatoire pour signature et empreinte
 - ☞ Autorisation du représentant légal pour les mineurs
 - ☞ **Timbres fiscaux** d'une valeur de 88 € OU pour les mineurs de 15 ans et plus 44€, enfants de - 15ans 19 €
- **Pour les femmes divorcées, joindre le jugement de divorce si le nom de l'époux est toujours utilisé**
Pour les mineurs, en cas de divorce des parents, joindre le jugement précisant la résidence principale

Horaires d'ouverture de la Mairie : Du lundi au jeudi 9h à 12h/14h à 18h - Vendredi 9h à 12h/14h à 17h et Samedi de 9h à 12h Tél. : 02.41. 71. 76.60 - mail : accueil@ville-beaupreau.com